

Presse, littérature et politique pendant le premier romantisme: critique littéraire et pensée libérale en France (1815-1830)

*Press, literature and politics during the first romanticism:
literary criticism and liberal thought in France (1815-1830)*

Yuri Cerqueira dos Anjos

Universidade Estadual Paulista Júlio de Mesquita Filho (UNESP), Araraquara,
São Paulo / Brasil

yuricanjos@gmail.com

Résumé: Dans le cadre de l’histoire littéraire des débuts du romantisme français, l’opposition entre le classicisme des libéraux et le romantisme des royalistes est un thème fondamental. La critique a souvent interprété cette situation comme un “malentendu” où ceux qui prônaient la liberté en politique étaient conservateurs en littérature et *vice versa*. Cependant, il est possible de s’interroger plus profondément sur les liens entre libéralisme politique et classicisme littéraire en France. Pour ce faire, nous nous penchons dans cet article sur la presse libérale de la Restauration (1815-1830), notamment sur le grand quotidien *Le Constitutionnel*. Ce corpus nous permet de décortiquer la polysémie du mot “liberté”, polysémie sur laquelle semble se fonder la diversité des positionnements politico-littéraires de l’époque. Plus qu’une simple “bizarrerie”, le classicisme des libéraux se révèle une posture cohérente. À partir de cette analyse nous pourrions mieux comprendre la forte résistance au romantisme lors des premières années de ce mouvement en France.

Mots-clés: libéralisme; romantisme français; presse; liberté.

Abstract: In the field of literary history of early French Romanticism, the opposition between liberal’s classicism and royalist’s romanticism is a fundamental theme. Critics have often interpreted this situation as a

“misunderstanding” where those who advocated for freedom in politics were conservative in literature and *vice versa*. However, it is possible to consider more deeply the links between political liberalism and literary classicism in France. To do this, we focus in this article on the liberal press of the Restoration (1815-1830), notably on the leading daily *Le Constitutionnel*. This material allows us to dissect the multiple meanings of the word “freedom”, polysemy that seems to be at the core of the diversity of political and literary perspectives of the time. More than a simple “oddity”, the liberal classicism proves to be a coherent posture. Through this analysis we will be able to have a better understanding of the powerful resistance against romanticism in the early years of this movement in France.

Keywords: liberalism; French romanticism; press; freedom.

Recebido em 30 de abril de 2016.

Aprovado em 7 de junho de 2016.

1 Les termes d'un paradoxe

Le retentissement politique du débat autour du romantisme français pendant la première moitié du XIX^e siècle est très souvent souligné comme une marque importante de ce moment de l'histoire et de la culture françaises. José-Luis Diaz, par exemple, signale les enjeux importants de ce contexte culturel où se déploie une “bataille qui excède le champ littéraire et/ou esthétique au sens restreint, pour apparaître comme une crise de civilisation, doublée d'une révolution mentale” (DIAZ, 2012). Dans ce cadre, déjà très étudié par la critique, où le débat littéraire se trouve au centre d'un bouleversement culturel très large,¹ l'un des phénomènes les plus intrigants touche la question du rapport entre libéralisme et romantisme et la contradiction qui le caractériserait à l'époque de la Restauration (1814-1830). Peut-être la formulation la plus célèbre de ce paradoxe se trouve-t-elle dans le passage des *Illusions*

¹ Selon Claude Millet (2007, p. 11), le romantisme participe à un large bouleversement des paradigmes culturels et «à la fondation d'un nouveau régime de l'ensemble du système symbolique».

perdues où Balzac met en scène le jeune Lucien se confrontant avec la situation du champ littéraire de la Restauration:

Par une singulière bizarrerie, les Royalistes romantiques demandent la liberté littéraire et la révocation des lois qui donnent des formes convenues à notre littérature; tandis que les libéraux veulent maintenir les unités, l'allure de l'alexandrin et le thème classique. Les opinions littéraires sont donc en désaccord, dans chaque camp, avec les opinions politiques (BALZAC, 1977, p. 337).

Les couples libéraux-classiques et royalistes-romantiques sont vus comme une espèce d'oxymore caractérisé par un certain décalage entre la défense des libertés et de l'innovation en politique et en littérature. Les premiers seraient prêts à défendre la liberté et l'innovation en politique, mais prêts à défendre le système de règles et des modèles traditionnels de la littérature classique; les seconds, au contraire, étaient plus conservateurs en termes de règles politiques et plus ouverts aux innovations en littérature.

Vers 1830, la vision selon laquelle le classicisme des libéraux est vu comme un paradoxe se constitue de manière plus claire. L'interrogation de Victor Hugo dans la préface d'"Hernani" en est un exemple: une fois "sortis de la vieille forme sociale; comment ne sortirions-nous pas de la vieille forme poétique?" (HUGO, 1963, p. 1148). Le ralliement progressif entre romantisme et libéralisme est ainsi vu comme naturel et intrinsèque, et l'opposition des premières décennies est jugée comme une situation étrange, mais transitoire, d'incompréhension.

La question est aussi traitée en ces termes par divers manuels d'histoire littéraire, de sorte que cet "étrange complexe historique qui fait qu'aux alentours de 1820 on ne peut être à la fois pour la Révolution en matière politique et en matière littéraire" (PICHOS, 1976, p. 135) est devenu une espèce de lieu commun dans l'analyse de ce premier romantisme. Gustave Lanson (1895) utilise, par exemple, le terme de "malentendu" pour décrire cette première résistance des libéraux par rapport au romantisme: "[...] les libéraux se croyaient tenus d'être classiques, et les romantiques chantaient le trône et l'autel. En réalité, ce classement résultait d'un malentendu. Le romantisme en son fond était révolutionnaire et anarchique: on ne tarda pas à s'en apercevoir" (LANSON, 1895, p. 925).

L'on ne peut pourtant pas se contenter de cette rhétorique qui traite ce phénomène comme une «bizarrerie», ou un «malentendu». L'opposition entre libéralisme et romantisme était beaucoup plus fondamentale et demande une compréhension plus profonde. Ainsi, dans le cadre d'une analyse des fondements de ce «paradoxe» politico-littéraire, le corpus de la presse est particulièrement éloquent. La presse de la Restauration constitue un point de passage entre politique et littérature et nous permet d'observer les stratégies rhétoriques concernant les rapports entre ces deux termes. «Mettez un peu plus de politique dans votre poésie. N'y a-t-il pas en effet plus d'un rapport entre l'une et l'autre? [...] C'est peut-être même dans cette alliance qu'est placé le succès que les poètes doivent désormais obtenir» (LE CONSTITUTIONNEL, 1 janv. 1821).

Sans doute en raison de son caractère de transition, «un âge prémédiatique» (KALIFA *et al.*, 2011, p. 249) quelque peu en marge du vrai «siècle de la presse» (CHARLE, 2004), dont le point de départ se place vers 1836 (THÉRENTY; VAILLANT, 2001), la recherche sur la presse de la Restauration semble encore relativement peu explorée par comparaison avec d'autres périodes de la presse en France (THÉRENTY, 2012). Il nous semble donc important de revenir à ces périodiques des années 1814-1830, car leur retentissement et leur rôle actif dans la vie des idées littéraires est remarquable. Il faut observer, par exemple, que *Le Constitutionnel* «devint rapidement, le plus important des journaux français, tirant à 20 000 exemplaires, répandu dans tous les cafés, cabinets et sociétés de lecture» (KALIFA *et al.*, 2011, p. 216). Ainsi, une étude de ce journal considéré comme «la forteresse principale de l'antiromantisme libéral» (BÉNICHOU, 2004, p. 283) nous permettra, dans les pages suivantes, de faire émerger d'autres traits relatifs au contexte politique et culturel de l'époque capables d'expliquer la logique sous-jacente au classicisme la critique littéraire libérale.

2 Le rôle de la presse

Dans le parcours de ce rapport entre romantisme et politique, la presse est un élément essentiel. La liaison complexe qui s'établit à l'époque entre les idées littéraires et politiques, permet à la littérature d'être haussée à un haut degré d'importance pour les périodiques. La littérature est prise très au sérieux dans un contexte où «tous les intérêts sont devenus matière d'opinions» et devient donc un sujet de grande importance car «tout est grave pour ceux qui ont des opinions à soutenir»

(ARCHIVES..., t. II, 1817, p. 24). Ainsi, dans le programme des revues et quotidiens de l'époque il y a toujours une place plus ou moins grande pour la littérature. Pierre Moreau (1960, p. 94) souligne qu'au lendemain de l'Empire «il n'est journal ultra, ministériel ou libéral qui n'ait sa chronique des livres». Littérature et presse s'interconnectent par diverses voies. Les organes de presse profitent de l'intérêt de leurs lecteurs pour la littérature, mais la littérature aussi s'approprie de l'importance dont jouit la presse dans la société. Evariste D., critique du *Constitutionnel*, décrit bien un certain empressement du système littéraire sur le journal:

En première ligne, il faut mettre les libraires; ceux-ci, cependant, ne réclament ordinairement que des articles dans lesquels ils laissent aux journalistes le libre exercice de leur droit de critique et de leur devoir d'impartialité. Qu'on blâme ou qu'on loue, peu leur importe; l'essentiel pour eux c'est qu'on parle. Les auteurs sont plus exigeants; ils veulent aussi qu'on les juge, mais ils ont la prétention de dicter les jugemens; il en est même qui poussent la précaution jusqu'à se charger de rédiger les dispositions (LE CONSTITUTIONNEL, 27 juin 1817).

En ce qui concerne les auteurs et les critiques, il y a toutefois dans la presse un autre intérêt que celui de l'attrait commercial. La presse intègre un champ de débat particulier en concurrence avec le marché éditorial et avec le champ culturel du livre. Si à un moment donné on diffusait et opposait des idées politiques et littéraires notamment sous la forme de grands traités, ou des ouvrages, la dynamique des périodiques a changé les conditions de base de ce dialogue. C'est ce qu'explique Louis de Bonald dans la préface à ses *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*:

Depuis que des levées irrégulières d'écrivains mal armés [...] se sont jetées sur la religion, la morale, la politique, la littérature; ces attaques, [...] faites dans des *feuilletons* et des pamphlets, où il n'y a de profond que la malignité, et de sérieux que le mal qu'ils peuvent faire; ces attaques, ou plutôt ces incursions, ont nécessité un autre système de défense. Il a fallu repousser avec des articles de journaux et des brochures, cette guerre de partisans, et donner à la raison et aux bonnes doctrines ces formes abrégées et rapides que le génie du mal avait revêtues pour les combattre. (BONALD, 1819, p. ii-iii).

Dans cet argument il est possible de remarquer un certain degré de nostalgie qui finit par dévaloriser le journal par rapport au livre. Le livre serait l'instance où se construit un débat plus profond et honorable, sans toute la place donnée aux formules simples de la presse qui prête plutôt à la polémique qu'à la vraie exposition d'idées. Les périodiques sont d'ailleurs eux-mêmes hantés par la légitimité du livre, comme le montre, par exemple, *La Minerve Française*: «en un mot, nous composons un livre, et nous n'écrivons point un pamphlet» (LA MINERVE..., févr. 1818, p. 5). Pourtant, il est possible de remarquer dans le propos de Bonald (1819) que la presse est aussi vue comme une instance *inévitabile* dans le débat d'idées («*Il a fallu* repousser avec des articles de journaux»). Elle se montre donc comme un véhicule d'opinions non seulement de grande importance dans le contexte culturel et politique de la Restauration, mais comme un support qui possède des enjeux spécifiques qu'il faut maîtriser. De sorte que, si une conception littéraire avait besoin de s'affirmer, de se légitimer dans le débat esthétique de cette époque, la presse était un chemin presque incontournable. Les critiques et écrivains avaient conscience de ce rôle singulier de la presse et de ses pouvoirs et ils n'ont pas hésité, malgré les difficultés,² à s'y insérer, voire à créer leurs propres feuilles.

3 La pluralité de l'idée de “liberté”

Les idées libérales sur la littérature romantique seront donc largement diffusées dans la presse, support dans lequel cette littérature soutient également sa conception de la liberté, opposée à la rigidité traditionaliste du classicisme. En effet, la “liberté” n'est pas seulement une notion chère aux libéraux, mais un mot d'ordre presque omniprésent dans toute la presse de l'époque. La notion semble flotter dans le discours social de manière profonde et générale, car elle tend à être associée à la garantie de la construction d'un futur stable au sein d'une société marquée par les révolutions et guerres récentes. Toutefois, dans ce grand thème transversal, chaque parti, chaque doctrine, chaque secte défendra ce qu'il

² Une telle entreprise était légalement et financièrement assez exigeante. Pourtant, cela n'empêche pas, par exemple, les jeunes frères Hugo de vouloir créer en 1819, *Le Conservateur Littéraire*, revue qui sera très importante dans l'évolution du débat dans le champ romantique.

croit être la “vraie liberté”. De cette façon, le débat autour des libertés – la liberté individuelle, économique, politique, religieuse, de la presse etc. – occupe une grande part de la scène politique et philosophique et ouvre le champ pour les effets contradictoires et dissonants d’un débat très vif.

Les libéraux feront de la liberté le centre de leur doctrine. Benjamin Constant, par exemple, consacra une grande partie de sa carrière, dit-il dans sa préface aux «Mélanges de littérature et de Politique» (1829), à défendre

le même principe, liberté en tout, en religion, en philosophie, en littérature, en industrie, en politique: et par liberté j’entends le triomphe de l’individualité, tant sur l’autorité qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d’asservir la minorité par la majorité. Le despotisme n’a aucun droit (CONSTANT, 1997, p. 623).

Également, dans les feuilles périodiques, il est question pour les organes libéraux de défendre une liberté publique solide, à condition qu’elle soit fondée sur une base rationnelle héritée de l’esprit des Lumières: «La liberté publique, c’est l’universelle autorité de la raison» (JOURNAL du Commerce, 6 nov. 1818).³ La liberté est ample, mais elle ne peut pas se confondre, selon eux, avec la licence. Elle doit être encadrée par un système capable de l’ordonner et de l’étendre, afin de former une société homogène, car «si la liberté était licence, elle pourrait appartenir seulement à quelques individus. [...] La liberté sociale suppose l’ordre; de l’ordre seul résulte un ensemble» (JOURNAL du Commerce, 6 nov. 1818). Dans cette perspective, la liberté «n’existe que par la communication et la réciprocité. Celui-là est vraiment libre qui, obéissant aux lois, consacre tous ses efforts à empêcher que ces lois ne soient mises en oubli à l’égard des autres. Il n’y a point de liberté sans lois; il n’y a que licence et tyrannie» (LE CONSTITUTIONNEL, 25 juil. 1819).

Dans le champ royaliste, la liberté est également accompagnée d’un régulateur qui serait le seul capable de garantir sa perpétuité et sa diffusion. En revanche, les catégories qui sont convoquées dans le

³ *Le Constitutionnel* change de titre et devient *Journal du Commerce* entre le 26 juillet 1817 et le 30 avril 1819.

système royaliste sont d'un ordre différent de celui des libéraux. Ainsi, *Le Conservateur* en 1818 affirme que, pour combattre ses adversaires, la feuille soutiendra (dans un ordre discursif qui est peut-être révélateur de hiérarchies conceptuelles)

la religion, le Roi, la liberté, la Charte et les honnêtes gens [...] plus on défendra les principes de la vraie liberté, plus on réclamera pour les citoyens la garantie et l'égalité des droits, et plus on devra s'élever contre tout ce qui passe les limites posées par l'expérience, marquées par la Sagesse (LE CONSERVATEUR, t. I, 1818, p. 7-40).

Cet article montre le besoin de ce parti de marquer son refus par rapport à l'idée de liberté telle que la conçoivent les libéraux. Il fallait bien distinguer sa liberté, dite "vraie", de la "fausse". L'idée libérale de liberté serait, selon les royalistes, une des causes des événements traumatiques de 1793. De cette façon, allié à "l'expérience" (qui suggère la mémoire historique du passé récent) et à la "Sagesse", *Le Conservateur* essaye de montrer le côté illusoire de cette liberté qui peut – et elle l'avait déjà fait – mener à la tyrannie.

Non seulement plusieurs types de liberté, mais aussi différentes conceptions de ce qu'elle représente s'opposent, se croisent et luttent pour se faire valoir comme principe directeur dans cette période de reconfiguration de la France. Cette problématique montre à quel point les années 1815-1830 sont un moment de combats politiques complexes, de confrontation de différentes prises de positions et opinions. Par conséquent, il est difficile de séparer de toute cette querelle politique autour de la liberté en général, le débat littéraire autour de la liberté de l'écrivain en particulier. Il se joue surtout dans la presse, qui mène elle aussi une lutte constante pour conquérir une plus grande liberté d'expression contre une régulation toujours vigilante du gouvernement et qui se montre un support vivement ancré dans l'esprit politique de la Restauration.

La presse permet donc de voir de près le contact entre littérature et pensée politique à l'époque. Si, en politique, le passé récent tumultueux de la Révolution et des guerres napoléoniennes incite à la construction d'un futur plus stable (malgré le caractère conflictuel – résultant de la divergence des projets – aperçu dès les premières années de cette construction), en littérature le diagnostic postrévolutionnaire et postnapoléonien est similaire:

Lorsque le mouvement révolutionnaire imprimé à la France vint à s'arrêter, lorsque des essais de gouvernement régulier commencèrent à remettre un peu de calme dans les esprits, un penchant naturel à un peuple poli devait nous ramener vers la littérature. [...] semblable à un sol riche et mal cultivé, on l'avait vue produire d'un côté quelques fruits vigoureux, et de l'autre des ronces, des épines et toute une moisson d'herbes parasites. Il régnait dans l'empire littéraire la même confusion qui avait si longtemps régné dans l'empire politique (JOURNAL du Commerce, 1 déc. 1818).

La perspective du futur calme qui doit "ramener vers la littérature" suggère la reprise (analogue à l'idée de "restauration" dans le sens large) d'un chemin naturel, organique, non fracturé. À partir du contradictoire héritage culturel révolutionnaire et impérial, qui mêle des productions "saines" et "malsaines", il faudrait alors séparer les bons "fruits" des mauvais. Telle serait la tâche principale de la critique littéraire, tâche comprise déjà dans son étymologie,⁴ mais aussi tout à fait convenable à la logique de reconstruction et de réévaluation ressentie dans le domaine politique.

4 Les règles comme liberté

À côté de la grande critique théâtrale, qui occupe la place d'honneur dans la majorité des journaux de la Restauration, il existe aussi dans *Le Constitutionnel* une place consacrée à la littérature dans ses formes les plus diverses. En juillet 1820, un critique de ce journal dit à son lecteur:

Vous exigez de moi une courte analyse de tous les ouvrages politiques et littéraires qui paraissent au grand jour, depuis l'in-f° jusqu'au modeste in-18 [...] Satires, épîtres, chansons, portraits, épigrammes, je ne dois rien passer sous silence; je dois tout effleurer, et extraire pour vous la substance des livres de tous les formats et de toutes les couleurs (LE CONSTITUTIONNEL, 31 juil. 1820).

Car un des principes de cette critique est justement la volonté d'amplitude et de vitesse:

⁴ Du grec, *krinein*: «distinguer» (BRUNEL, 1977, p. 3).

Les journaux politiques disputent maintenant aux journaux littéraires l'annonce des ouvrages nouveaux: c'est à qui gagnera de vitesse ses concurrents; annoncer le premier l'apparition d'un in-12, et même de la plus mince brochure, est une espèce de bonne fortune dont les plus dédaigneux sont aujourd'hui presque fiers (LE CONSTITUTIONNEL, 11 sept. 1824).

La littérature, comprise encore dans un sens très large, se montre donc très diverse dans les pages de cette feuille. De courtes notices qui annoncent les types d'écrits les plus variés, tout en ayant une portée modeste du point de vue de la réflexion littéraire (dans le sens plus moderne du mot), sont une partie importante du travail critique tel qu'il est conçu dans le projet médiatique du journal. Il participe à la logique d'information et de publicité qu'un journal quotidien comme *Le Constitutionnel* tend à mettre en valeur. Cette activité vivante qui prétend toucher la grande masse de livres qui sortent des boutiques des libraires est un aspect important, car cette volonté de rapidité et d'avidité semble s'étendre aussi au domaine de la critique littéraire plus approfondie et qui nous intéresse ici plus précisément. Un article de 1824 remarque, par rapport à la poésie, que "l'aiguillon de la critique s'émeuse tous les jours; il n'est pas un médiocre versificateur, pas un poème ennuyeux qui n'ait, dans trois ou quatre journaux, au moins une colonne d'enthousiasme à ses ordres" (LE CONSTITUTIONNEL, 30 sept. 1824).

La critique était à l'époque un phénomène largement hétéroclite. De l'article critique plus complexe à la simple relation des livres et spectacles de la semaine, la critique du journal se prête à une multiplicité de tâches que l'on pourrait interpréter comme une volonté d'organiser les informations, de rendre compte de la complexité culturelle du moment présent. Le discours critique manifeste ainsi une intention de rassembler, guider et régler la société, intention qui n'est pas loin de celle des doctrines politiques.⁵

Si la pensée libérale romantique tend à mettre en valeur la place de la littérature et de la critique en tant que principe transformateur

⁵ «Tout s'ébranle pour suivre une direction différente de celle des temps antérieurs. Où aboutira ce mouvement? Peut-être est-il impossible de le prédire; mais son évidence est incontestable; il entraîne ceux qui le combattent comme ceux qui le secondent, et ce n'est qu'en le suivant qu'on peut essayer de le régler» (ARCHIVES..., t. I, 1817, p. 6).

de la société, comme bien le montre Corinne Pelta (2001),⁶ le versant antiromantique de cette pensée, muni d'une théorie classique vue comme un ensemble de règles précises, se veut un puissant vecteur de la défense de la "raison" et du "goût" capable d'observer et de combattre les déviances à ces principes dans les productions culturelles et dans la société. D'une part, la "raison" (tributaire de la philosophie des Lumières) serait par définition la seule capable de garantir l'impartialité, caractéristique sentie alors comme extrêmement importante pour la légitimation du discours critique. D'autre part, le "goût" serait le résultat d'un état de civilisation qu'il faut conserver, et qui sert ainsi de principe guide contre les "barbarismes" romantiques et les "licences" des écrivains.

Le classicisme de cette critique ne s'attache donc pas à une représentation idéalisée de la culture de l'Ancien Régime. En effet, "le philosophisme du siècle des Lumières avait intégré la poétique classique dans une notion de vie civilisée" (BÉNICHOU, 2004, p. 289), et l'ensemble des articles du *Constitutionnel* chemine plus ou moins dans le même sens. Une critique qui repose sur de telles bases semble *a priori* contraire au besoin de renouvellement littéraire conduit par la conquête d'une liberté plus ample de l'écrivain. L'idée de "raison" s'oppose, dans cette logique, à la primauté de l'originalité, à l'ébranlement des règles de composition classiques et à la nécessité d'un large renouvellement littéraire.

En expliquant l'admiration française pour le modèle théâtral grec, dans un article sur les œuvres dramatiques de Goethe, le critique soutient que "nous [Français] n'avons pas plus d'invention; mais nous écoutons mieux la voix de la raison; telle est la cause de la supériorité de notre théâtre" et justifie ce modèle en posant ses lois dans le rang des lois nécessaires de la nature: "Un personnage principal, une seule action, un seul intérêt, un seul but sont évidemment les caractères de toute œuvre dramatique; c'est la nature et non pas les Grecs, qui a posé ces principes" (LE CONSTITUTIONNEL, 17 nov. 1821).

En outre, les règles en littérature leur semblent d'autant plus légitimes qu'elles se fondent sur un principe démocratique: "Les lettres sont constituées en république [...] il n'y eut jamais en littérature, ni noblesse, ni dimes, ni droits féodaux; les lois de cette république ont été

⁶ «Les écrivains libéraux veulent former les esprits, éveiller les consciences, c'est-à-dire agir sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme, les développer» (Pelta, 2001, p. 179).

faites par le génie qui gouverne la perpétuité. L'ancienne constitution littéraire était un gouvernement représentatif, et nous devons y être attachés" (LE CONSTITUTIONNEL, 1 janv. 1821). Pour ce critique du *Constitutionnel*, abandonner ces règles serait une espèce de régression dans le progrès de la civilisation, ou du moins renoncer à "l'enjouement naturel" d'un peuple "philosophique et spirituel" pour transformer la muse française en une "bacchante échevelée" ou une "larmoyante et plaintive déesse, sans cesse inclinée sur un tombeau, toujours nourrie des lugubres idées de la mort" comme prétendaient, selon lui, faire les romantiques (LE CONSTITUTIONNEL, 1 janv. 1821). Toutefois, sur l'ensemble de la période de la Restauration, la posture de rejet par rapport à ce romantisme qui prône une licence trop ample à la création artistique n'empêche pas quelques opinions plus ouvertes de voir le jour dans les pages du *Constitutionnel*. Son idéologie politique bien définie est un élément essentiel de son combat contre les changements défendus par le romantisme, pourtant elle semble aussi comporter une volonté de compréhension de l'actualité et donc ne néglige pas le renouveau de la littérature et prend parfois un certain écart par rapport à la tradition classique.

Dans l'édition du 20 mars 1820, la *Marie Stuart* de Lebrun est l'objet d'une critique qui se montre un peu plus ouverte aux influences étrangères et aux expérimentations dans le champ théâtral:

À Dieu ne plaise qu'on me suppose l'intention de déclarer la guerre aux immortelles productions qui ont porté si haut la gloire littéraire de la France, mais, enfin, je ne suis pas exclusif, et je suppose qu'il n'est pas impossible de découvrir encore quelque portion de terre inculte et susceptible d'être fertilisée dans le vaste domaine de l'imagination et du génie (LE CONSTITUTIONNEL, 20 mars 1820).

Tout en restant sur ses gardes, le critique propose l'expansion du système classique, en défendant une nouvelle configuration capable de donner une place plus importante aux événements plus proches du public contemporain:

Notre système tragique a besoin, non pas d'une régénération, mais d'une extension qui lui permette, sans s'écarter des règles fondamentales, d'appliquer ces règles à des

nouvelles combinaisons [...] Ce n'est pas le genre romantique que j'invoque; le goût, qui fait partie des [règles] essentielles dont il ne faut jamais s'écarter, l'exclut de notre théâtre; mais n'est-il pas un juste milieu entre les aventures héroïques et les événements ordinaires de la vie? (LE CONSTITUTIONNEL, 20 mars 1820)

Cette proposition va de pair avec la volonté de voir dans le théâtre l'exploitation de thèmes nationaux, car les "Grecs et les Romains ont assez longtemps inondé notre scène tragique; honneur aux poètes qui vont chercher leurs inspirations dans les annales de notre pays!" (LE CONSTITUTIONNEL, 21 janv. 1821). Sous cet argument du besoin d'extension, ou d'une "nouvelle direction" de l'art dramatique, on retrouve la notion de "progrès" si chère à la pensée libérale. En reconnaissant la possibilité d'une évolution en termes historiques et sociaux, la critique libérale semble ne pas pouvoir s'empêcher d'étendre ce principe aux développements de la littérature. Ce principe repose sur une confiance dans la raison humaine, et dans sa perfectibilité, dont les adeptes d'une telle doctrine s'écarterent difficilement: "Il faut enfin reconnaître la nécessité de donner à l'art dramatique une nouvelle direction qui s'allie à la fois avec les règles que le goût a prescrites aux maîtres de la scène et avec l'état toujours croissant des lumières et de la raison" (LE CONSTITUTIONNEL, 18 juin 1821).

La contradiction entre la nécessité d'ouverture et l'attachement aux modèles et principes imposés par la tradition suggère un discours encore rigide et peu apte à proposer une littérature nouvelle. Les règles sont, selon la logique argumentative du *Constitutionnel*, trop attachées à l'idée de "raison" pour que ce journal puisse la combattre catégoriquement. Si elles peuvent subir des modifications, c'est parce qu'on distingue les *règles contingentes* des *règles éternelles* dictées par la "raison et le goût", ou quand une idée de progrès viendra instaurer l'idée d'un art plus mobile. Il est donc possible d'expliquer cette disjonction de la liberté en politique et en littérature dans le champ libéral par une opposition de base, qui trouve ses racines dans le débat politique qui l'entoure, dans le cadre de la grande presse libérale et dans les fondements philosophiques de sa pensée. Il est également important de comprendre que, dans ce contexte de polysémie entourant le terme de "liberté", les contradictions par rapport à cette notion sont présentes partout dans le

débat, libéraux et conservateurs confondus.⁷ Une incursion dans les textes de cette période du libéralisme classique nous permet donc de voir plus clairement comment s'établit un lien direct entre libéralisme politique et classicisme littéraire, entre la défense d'une certaine liberté sociale et l'idéalisation des règles et des contraintes poétiques traditionnelles. Pour ce libéralisme rationnel, marqué politiquement par les bouleversements de ce premier XIX^e siècle, et participant à un mouvement de refonte sociale dont la presse est un véhicule privilégié, l'ébranlement des règles se traduit directement en servitude et non en liberté: "une littérature insensée serait bientôt une littérature corrompue, et deviendrait un instrument de servitude" (LE CONSTITUTIONNEL, 13 déc. 1824).

Références

BALZAC, Honoré de. *La comédie humaine*. Paris: Gallimard, 1977. (Coll. Bibliothèque de la Pléiade).

BÉNICHOU, Paul. *Romantismes français – I: Le sacre de l'écrivain*. Paris: Gallimard, 2004.

BONALD, Louis de. *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*. Paris: A. Le Clerc, 1819. t. I.

BRUNEL, Pierre. *La critique littéraire*. Paris: PUF, 1977.

CHARLE, Christophe. *Le siècle de la presse: 1830-1914*. Paris: Seuil, 2004.

CONSTANT, Benjamin. *Écrits politiques*. Paris: Gallimard, 1997.

DIAZ, José-Luis. Le champ littéraire comme champ de bataille (1820-1850). *Contextes*, Liège, n. 10, 2012. Non paginé. Disponible sur: <<http://contextes.revues.org/4943>>. Consulté le: 30 avril 2016.

HUGO, Victor. *Théâtre complet I*. Paris: Gallimard, 1963. (Coll. Bibliothèque de la Pléiade).

⁷ «La presse et la littérature royalistes des dix premières années de la Restauration offrent, quant aux idées et aux jugements littéraires, le spectacle de contradictions qui jurent avec l'unanimité de vues et de passions ordinaire dans ce milieu. Des quotidiens royalistes prennent parti pour ou contre le romantisme suivant leurs rédacteurs» (BÉNICHOU, 2004, p. 261).

KALIFA, Dominique *et al.* (Org.). *La civilisation du journal*. Paris: Nouveau Monde, 2011.

LANSON, Gustave. *Histoire de la littérature française*. Paris: Hachette, 1895.

MILLET, Claude. *Le romantisme*. Paris: Le Livre de Poche, 2007.

MOREAU, Pierre. *La critique littéraire en France*. Paris: Armand Colin, 1960.

PELTA, Corinne. *Le romantisme libéral en France*. Paris: L'Harmattan, 2001.

PICHOIS, Claude (Dir.). *Littérature française*. Paris: Arthaud, 1976. t. XI.

THÉRENTY, Marie-Ève; VAILLANT, Alain. *1836, l'an I de l'ère médiatique*. Paris: Nouveau Monde, 2001.

THÉRENTY, Marie-Ève. Presse et littérature au XIX^e siècle: dix ans de recherche – bibliographie. *Contextes*, Liège, n. 11, 2012. Non paginé. Disponible sur: <<http://contextes.revues.org/5414>>. Consulté le: 30 avril 2016.

Périodiques du XIX^e siècle

ARCHIVES Philosophiques, Politiques et Littéraires. Paris: Fournier, 1817. 2 t.

LE CONSTITUTIONNEL, Paris, 29 oct. 1815-16 juil. 1817. Paginação irregular.

JOURNAL du Commerce, Paris, 26 juil. 1817-30 avril 1819. Paginação irregular.

LE CONSTITUTIONNEL, Paris, 2 mai 1819-31 juil. 1830. Paginação irregular.

LA MINERVE Française, Paris, t. 1, févr. 1818.

LE CONSERVATEUR. Paris: Le Normant Fils, 1818. t. I.

